



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Département des Pyrénées-Orientales  
**COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-  
PALALDA**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**  
**Délibération N°27/2026**

MC/SM/MI

Convocation en  
date du :  
20/03/2026

Nombre de  
conseillers  
municipaux en  
exercice :  
27  
Présents :  
24  
Quorum atteint

Affichage de la  
délibération en  
date du :  
... ..

Transmission en  
préfecture en  
date du :  
... ..  
Accusé de  
réception en  
Préfecture du :  
... ..

La présente  
délibération peut  
faire l'objet d'un  
recours gracieux  
dans les deux  
mois à compter  
de sa publicité.  
Elle peut  
également faire  
l'objet d'un  
recours  
contentieux dans  
les deux mois à  
compter de sa  
publicité devant  
le tribunal  
administratif de  
Montpellier (9 rue  
Pitot - 34000  
Montpellier).

Séance du 27 mars 2026 à 18h00.

Sous la présidence de Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

**Présents :** Mme Marie COSTA, Maire,

M. Thierry CO, Mme Danielle HERBAIN, Mme Michelle DUNYACH,  
M. Frédéric DEPERROIS, Mme Nadia PUIG, M. Alain LLAURENSY,  
Mme Agnès DI FRANCESCO, Adjointes au Maire,

M. Jean-Marie CORCOY, M. Philippe PICAS, Mme Patricia PEREZ,  
M. Alain FUZEAU, Mme Michèle PAOLI, M. Philippe DELATTRE,  
Mme Martine MASCARAQUE, M. Eugénio SANCHEZ, Mme Valérie  
BRAY, M. Jordi AUVERGNE, Mme Christiane GASTAL, M. Jean  
LE POTIER, M. Alexandre REYNAL, Mme Isabelle PARQUIN, M. François  
ANDRE, M. Albano BORGES, Conseillers Municipaux.

**Procurations :** M. Jean-Victor HERETE a donné procuration à  
Mme Marie COSTA, Mme Martine ANDRES a donné procuration à  
M. Thierry CO, M. Olivier REYNAL a donné procuration à M. Albano  
BORGES.

**Secrétaire de séance :** M. Alain LLAURENSY.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : AFFECTATION DÉFINITIVE DES  
RÉSULTATS 2025**

Le Président de séance expose :

L'affectation du résultat d'un exercice comptable N-I intervient après  
l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, qui doivent être  
votés avant le 30 juin de l'année N.

Pour l'exercice 2025, le Conseil Municipal a décidé de procéder à la reprise  
anticipée des résultats dès le vote du budget. Cette reprise anticipée, réalisée  
sur la base des résultats estimés, présente toutefois un caractère provisoire.  
Le résultat doit donc faire l'objet d'une affectation définitive par une  
délibération spécifique après adoption du compte administratif et du compte  
de gestion.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Après avoir adopté le compte administratif et le compte de gestion de  
l'exercice 2025,

Constatant que les résultats inscrits au compte administratif et au compte de gestion sont identiques aux résultats anticipés repris lors de la délibération n°08/2026 du 3 mars 2026 :

INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
2025	2 044 208.41 €	1 046 043.96 €
Report 2024	430 864.78 €	
<b>A reporter en 2026</b>	<b>1 429 029.23 €</b>	
Restes à réaliser à reporter en n+1	646 060.44 €	1 481 766.66 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>3 121 133.63 €</b>	<b>2 527 810.62 €</b>

Pour rappel le résultat de la section d'investissement n'est pas affecté mais reporté.

FONCTIONNEMENT (pour affectation)		
	Dépenses	Recettes
2025	7 910 418.45 €	8 083 506.64 €
Résultat de l'exercice		173 088.19 €
Report 2024		1 494 661.67 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>7 910 418.45 €</b>	<b>9 578 183.31 €</b>
<b>Résultat à affecter</b>		<b>1 667 749.86 €</b>

RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE :			
		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Fonctionnement	7 910 418.45 €	8 083 506.64 €
	Investissement	2 044 208.41 €	1 046 043.96 €
Report de l'exercice n-1	Fonctionnement		1 494 661.67 €
	Investissement	430 864.78 €	
	<b>Total des réalisations</b>	<b>10 385 491.64 €</b>	<b>10 624 412.27 €</b>
Restes à réaliser à reporter en n+1	Fonctionnement		
	Investissement	646 060.44 €	1 481 766.66 €
	<b>Total des restes à réaliser</b>	<b>646 060.44 €</b>	<b>1 481 766.66 €</b>
Résultat cumulé	Fonctionnement	7 910 418.45 €	9 578 183.31 €
	Investissement	3 121 133.63 €	2 527 810.62 €
	<b>Total cumulé</b>	<b>11 677 612.52 €</b>	<b>13 587 760.59 €</b>

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 À AFFECTER		
Résultat de fonctionnement		
Résultat de l'exercice		+ 173 088.19 €
Résultats antérieurs reportés		1 494 661.67 €
<b>Résultat à affecter</b>		<b>1 667 749.86 €</b>
Solde d'exécution de la section d'investissement		
Solde d'exécution cumulé d'investissement		- 1 429 029.23 €
Solde des restes à réaliser d'investissement		835 706.22 €
Besoin en financement si négatif		- 593 323.01 €
<b>Résultat net à affecter</b>		<b>1 074 426.85 €</b>

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 22 voix **POUR** / 0 voix **CONTRE** / 5 **ABSTENTIONS**

Se sont abstenus : M. Alexandre REYNAL, Mme Isabelle PARQUIN, M. François ANDRE et M. Albano BORGES (procuration de M. Olivier REYNAL)

des membres présents et représentés

**CONFIRME** la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025,

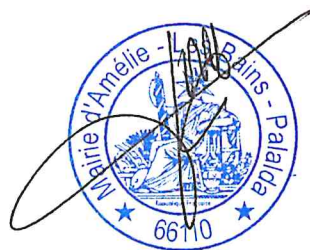
**AFFECTE** les résultats de 2025 de la manière suivante :

- 1 074 426.85 euros affectés en report de fonctionnement (R002),
- 593 323.01 affectés en investissement au compte 1068,

**DIT** que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et le charge de signer tous les actes ou documents y afférents.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.**

**Le Maire,  
Marie COSTA**



**Le secrétaire de séance,  
Alain LLAURENSY**

